

### PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

----- Délimitation de la zone verte

**ZONES DE BASE**

<b>Zones urbaines ou destinées à être urbanisées</b>	<b>Zones d'activités</b>
<b>Zones d'habitation</b>	zone d'activités économiques communale type 1
HAB-1 zone d'habitation 1	zone d'activités économiques communale type 1 « Biogéol »
HAB-2 zone d'habitation 2	zone d'activités économiques communale type 2
<b>Zones mixtes</b>	<b>Zones de gares ferroviaires et routières</b>
MIX-u zone mixte urbaine	MIX-R zone de sports et de loisirs
MIX-uj zone mixte urbaine « Bruxelles et Joncs »	MIX-SC zone de sport et de loisir – camping
MIX-uj zone mixte urbaine « Scillas »	MIX-ST zone de sport et de loisir – stade
MIX-uj zone mixte urbaine	MIX-SU zone de sport et de loisir – stade
<b>Zones de bâtiments et d'équipements publics</b>	MIX-PA zone de sport et de loisir – plan air
BP zone de bâtiments et d'équipements publics	<b>Zones spéciales</b>
BP POS zone de bâtiments et d'équipements publics – BEP POS	SP-J zone spéciale « Joncs »
EP zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	SP-R zone spéciale « Réseau ferroviaire »
<b>Zone verte</b>	SP-S zone spéciale « Sandweiler »
AGR zone agricole	SP-JF zone spéciale « Jardins familiaux »
FOR zone forestière	SP-P zone de parc public
	SP-V zone de verdure

### ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

NO-HS-03 numéro de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

Zone d'aménagement différé

ZAD-HW-09 numéro de la zone d'aménagement différé

**Zones de servitude « urbanisation »**

- servitude « urbanisation » – corridor écologique
- servitude « urbanisation » – élément naturel
- servitude « urbanisation » – intégration paysagère

**Zones de servitude « coulées et espaces réservés »**

- coulée pour projets routiers ou ferroviaires

**Secteur et éléments protégés d'intérêt communal**

- secteur protégé de type « environnement construit »
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gisant d'une construction existante à préserver

**Zones de fruit 2.85**

Administration de l'Environnement, Cartographie de fruit communautaire, le val et la route principale (EDN), 2011

### ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

**à l'aménagement du territoire**

- POS « Aéroport et environs »
- POS « zones de base pour réseaux publics de communications mobiles »
- POS « zones de base pour réseaux publics de communications mobiles »

**à la protection de la nature et des ressources naturelles**

- Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) déclarée – ZH Rosebarm (ZH 49)
- Zone de protection oiseaux Natura 2000 – Vallée supérieure de l'Alzette (LU002007)
- Zone de protection sites et monuments nationaux
- Immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Musée de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale du 10 janvier 2019

**à la gestion de l'eau**

- Zone de protection inondable (ZPSI)
- Zone de protection élogique (ZPE)
- Zone inondable – HQ10 (forte probabilité)
- Zone inondable – HQ100 (très forte probabilité)
- Zone inondable – HQ extrême (très forte probabilité)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Plan d'aménagement particulier délimité approuvé

N° du plan d'aménagement particulier délimité approuvé

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 18 JUILLET 2016 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF)

- Habitats des espèces protégées Art.17 (voir SUP)
- Habitats des espèces protégées Art.21 (voir SUP)

### REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Zone	COS		CUS		DL	
	max.	min.	max.	min.	max.	min.
NO-AL-01 HAB-1	0,32	0,75	0,30	0,65	20	40
NO-AL-02 HAB-1	0,50	0,80	0,50	0,80	50	80
NO-AL-03 HAB-1	0,50	0,80	0,50	0,80	50	80
NO-AL-04 HAB-1	0,50	0,80	0,50	0,80	50	80
NO-AL-05 HAB-1	0,50	0,80	0,50	0,80	50	80
NO-AL-06 HAB-1	0,50	0,80	0,50	0,80	50	80
NO-AL-07 HAB-1	0,50	0,80	0,50	0,80	50	80
NO-AL-08 HAB-1	0,50	0,80	0,50	0,80	50	80
NO-AL-09 HAB-1	0,50	0,80	0,50	0,80	50	80

### FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2019 PCF12

----- limite de territoire communal  
----- limite parcelaire  
□ bâtiment existant  
□ toponyme  
○ numéro de parcelle

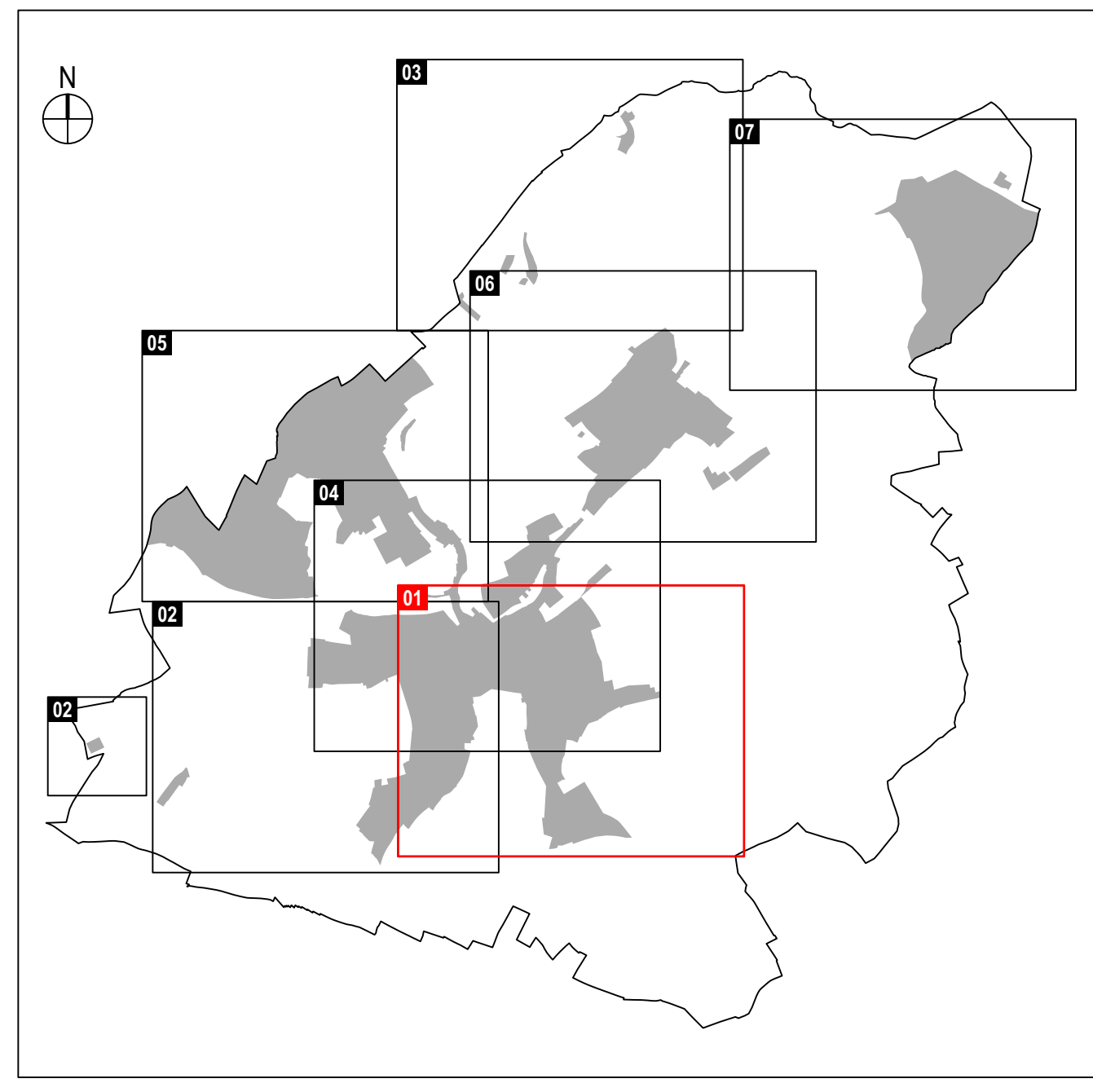
### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) BD-LTC 2004 / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM

- bâtiment existant (BD-Topo)
- bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)
- bâtiment démolit (orthophotos / visite des lieux DM)
- cours d'eau / ruisseaux (BD-Topo)
- étang / surface hydrographique / rivière (BD-Topo)
- rue nouvelle (orthophotos)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan légal (plan cadastral numérisé) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.

En cas de divergence entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un message cadastral, la zone de base faite pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foncière. Les numéros de parcelle sur la présente carte graphique ont été repris à partir du PCN. En cas d'habitat, l'emplacement des fonds concernés est à consulter.



### PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

MATRE D'OUVRAGE  
ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE  
474, ROUTE DE THONVILLE, 1588 HESPERANGE  
TELEPHONE 363 888 11 / TELECOPIRE 363 888 00  
FLANSCHE STRASSE 41, 50574 KÖLN / ALLEMAGNE  
TELEPHONE 0221 652 888-0 / TELECOPIRE 0221 652 888-50

MATRE D'OUVRAGE  
DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner  
198, BD GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, 1031 LUXEMBOURG / LUXEMBOURG  
TELEPHONE 363 888 11 / TELECOPIRE 363 888 00  
FLANSCHE STRASSE 41, 50574 KÖLN / ALLEMAGNE  
TELEPHONE 0221 652 888-0 / TELECOPIRE 0221 652 888-50

COMMISSION D'AMENAGEMENT

VOTE CONSEIL COMMUNAL

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

INDICE	NOM	DATE	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			

OBJET  
PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE ALZINGEN

Version coordonnée

DESS.	CONTR.	RESP.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
			FL, BKA	18.02.2019	1335	H - P A G - 0 1	d

FORMAT 138 x 78,8 CM  
ECHELLE 1:2.500